

Conseil Municipal du 19/11/2009

Intervention de Stéphanie Revel dans le débat d'orientations budgétaires Faite au nom du groupe d'opposition de la Gauche rassemblée.

Nous débattons aujourd'hui des orientations budgétaires dans un contexte d'incertitudes et d'inquiétudes, dû à la crise économique et financière que nous continuons à subir principalement au niveau social, mais aussi dû au caractère flou et précipité des réformes entreprises par le gouvernement comme la réforme de la Taxe Professionnelle ou celle des Collectivités territoriales.

Nous sommes clairement opposés aux modalités de suppression de la TP voulue par le gouvernement UMP. Je passe sur le fait que cette réforme s'effectue dans la plus parfaite absence de concertation et de clarté. Mais plus encore ce manque de lisibilité menace l'équilibre financier même des communes et la sincérité du budget. Elle tend à supprimer en outre le lien entre les entreprises et notre territoire, bien que le Premier Ministre se veuille rassurant au fil des jours en la matière. Cet impôt permettait de financer les équipements publics (crèches, écoles, routes...) nécessaires à l'attractivité de la commune et de faire participer les entreprises à cet effort.

Ne soyons pas naïf, cette réforme fera peser des charges supplémentaires sur les ménages au pouvoir d'achat déjà bien entamés par le tourbillon de mesures déjà fortement inégalitaires (hausse du forfait hospitalier, déremboursement de certains médicaments, injustice du bouclier fiscal qui profite aux plus hauts revenus...).

En outre, si l'État assure compenser cette perte de recettes pour 2010, les modalités d'application de cette réforme pour 2011 et 2012 semblent encore floues. Quand on connaît déjà l'ampleur de la dette de la France, c'est l'avenir même de nos investissements et de nos enfants qu'on hypothèque.

L'absence du Président de la République au 62ème Congrès des maires et le discours du Premier Ministre n'ont pas été des éléments pour nous rassurer car c'est le

principe même de l'autonomie financière des collectivités locales, pourtant inscrit en 2004 dans la Constitution par l'actuel président, alors Ministre de l'intérieur, qui est remis en cause et le financement des services publics locaux.

Enfin, la réforme de la TP n'est pas la seule menace qui pèse : quel sera l'avenir des crédits affectés à la politique de la ville, clairement remis en question pour 2010, voire pour 2011, alors que nous avons à Plaisir de profondes inégalités entre nos quartiers ? Les députés ont tous réaffirmé leurs inquiétudes, notamment lors de la dernière commission finances et des affaires économiques de l'Assemblée Nationale. Fadela Amara a assuré que la Dotation de Solidarité Urbaine sera bien versée en 2010, contrairement à ce qui est prévu dans le projet de loi, qui prévoit un ciblage plus strict des communes concernés. Ce manque de visibilité ne permet pas aux communes de programmer des dispositifs ambitieux.

Avec la diminution drastique des droits de mutation, les transferts de charges ou les obligations nouvelles non compensés (mise en place du RSA sans financement des coûts induits, instauration d'un Service Public d'Accueil minimum...), les coups de boutoirs portés au service public (la Poste en est le dernier exemple ou la non pérennisation individuelle des postes d'Auxiliaire de Vie Sociale qui a eu pour conséquence de repousser au mieux la rentrée scolaire des enfants handicapés), ce sont nos services publics de proximité et leur qualité qui sont attaqués.

Je souhaiterais profiter de ce débat pour faire une parenthèse sur la réforme des collectivités territoriales, dont on essaie là encore de nous convaincre de la pertinence, notamment en envoyant dans nos boîtes aux lettres d'élus une note de cinq pages, vantant les mérites de cette mesure et qui ne laissera pas insensible les amateurs d'exercices de rhétorique à la gloire de la langue de bois.

Certes, on ne peut qu'être partisan d'une clarification et d'une simplification des compétences des collectivités locales et regretter les enchevêtrements de structures et des financements. Toutefois, que penser d'une réforme qui s'effectue sur les bases d'une pseudo-réduction des coûts de fonctionnement liés à l'exercice des mandats de conseillers généraux et régionaux, alors que ce coût de 210 millions d'euros en 2007 pour 6 000 élus n'était que la moitié de celui du fonctionnement de l'Assemblée Nationale et de ses 577 députés ?

Quid également d'un aspect éludé de cette lettre et plus largement de cette réforme, celui de la parité ? D'après les projections des trois Présidentes des délégations aux droits des femmes du Parlement français et du Conseil Économique et Social, les femmes, à cause du choix du mode de scrutin, ne seraient plus représentées qu'à hauteur de 20% des nouvelles assemblées territoriales, ce qui est plus qu'insuffisant et loin derrière bien d'autres pays européens.

Incertitudes liées à la crise économique, turbulences dues à des réformes des finances locales, ces phénomènes devraient inciter à la prudence. C'est cette prudence qui aurait été un leitmotiv si nous avions été aux commandes.

A ce sujet, vous le savez, nous avons sur ce point un profond désaccord entre nous sur la gestion des emprunts. Patrick MALIVET a bataillé et s'est fait entendre de nombreuses fois au sein de cette Assemblée pour évoquer les risques que vos décisions faisaient courir à notre commune en ayant souscrit des emprunts à taux variables, plus communément qualifiés « d'emprunts toxiques ». L'actualité nous rattrape malheureusement avec le recours de la ville de St Etienne contre la Deutsche Bank. Vous nous l'avez dit, vous assumez ce risque mais jusqu'à quand ? En effet, en allongeant la durée des prêts pour certains contrats de 21 à 30 ans, vous laissez, quoi qu'il en soit, porter ce risque sur les générations futures et nous sommes en désaccord avec ce mode de gestion.

Dans son rapport annuel rendu public début février, la Cour des Comptes se demandait s'il ne fallait pas « limiter, voire interdire » le recours aux produits structurés.

Elle dressait toute une liste de recommandations allant beaucoup plus loin que la charte de bonne conduite censée encadrer le recours aux produits structurés, charte en-deçà également de textes réglementaires existants.

Si nous dénonçons depuis de nombreux mois ce recours à des contrats spéculatifs, là encore c'est votre choix, nous dénonçons aussi vigoureusement la proportion de ces contrats dans la structure de la dette de Plaisir. Dans un article de la Gazette des Communes du 26 octobre dernier qui s'appuyait sur une étude de la société « Fitch Ratings », la part des produits structurés dans l'encours global de la dette du secteur public local s'élèverait à 17 % aujourd'hui contre 25 % avant l'éclatement de la crise financière. A Plaisir, cette part s'élève à plus de 90 %, c'est dire la bombe à retardement que pourrait constituer la structure de notre dette.

Là encore, la Cour des comptes préconise que notre débat de ce soir soit également un débat consacré à la gestion de la dette et qu'un rapport approfondi nous soit présenté chaque année sur cette question, rapport qui répond complètement à un devoir de transparence dans la gestion des collectivités.

La transparence exige ainsi que soit connue par exemple la valeur de marchés des emprunts structurés qui nous donne la possibilité de connaître le coût de liquidation ou de renégociation des emprunts, coût correspondant à la « soule dont devrait s'acquitter la collectivité si elle faisait le choix de déboucler une partie de ses positions » et « dont la détérioration traduit en général l'anticipation des charges à venir ».

Transparence et prudence s'imposent et c'est dans ce contexte budgétaire que nous vous nous proposons trois objectifs : planifier nos dépenses, assurer un service public local de qualité et soutenir les personnes les plus en difficulté.

Tout d'abord, il nous paraît indispensable de soutenir un plan pluriannuel de rénovations des voiries, rénovation tant demandée par les Plaisirois. Par leurs témoignages individuels et à l'occasion de nombreuses réunions, les habitants réclament une amélioration significative des

Nous dénonçons depuis de nombreux mois ce recours à des contrats spéculatifs

voiries, dont certaines sont dans un état déplorable. Nous souhaitons que soient mise en place une véritable planification des remises en état des routes, plutôt que des opérations au coup par coup, afin de donner une réponse et une lisibilité aux Plaisirois impatientes des actions qui devraient être entreprises dans les 5 prochaines années. La nécessité d'un plan pluriannuel vaut bien entendu au-delà de la voirie, pour l'ensemble des investissements que la commune envisage de réaliser sans lequel il n'est pas possible d'avoir une vision globale des enjeux à arbitrer.

Dans les priorités également, c'est un plan cohérent de déplacements qu'il convient de mettre en place afin de répondre aux besoins de transports intra-muros des Plaisirois, notamment à partir des gares sur des plages horaires plus tardives qu'aujourd'hui, correspondant aux nouveaux besoins et contraintes professionnelles, mais aussi aux besoins en terme de circulations douces pour toutes les générations, de sécurisation de certains axes (notamment ceux aux départs ou aux arrivées du rond-point du Petit Saint-Cloud par exemple) très « accidentogène ». Nous souhaiterions voir inscrit au budget 2010 une étude ou un projet pour l'ensemble de ces besoins.

Ensuite, nous savons bien que l'attractivité d'un territoire dépend également de son taux d'équipement. En matière de petite enfance, nous avons déjà défendu le soutien aux projets de micro crèches, un véritable engagement de la ville en matière de recrutement d'assistantes maternelles et la mise en place d'accueil innovants en matière de petite enfance. Pour 2010, une crèche était prévue pour le quartier de l'Aqueduc. On peut lire dans votre note que nous n'en sommes qu'à l'engagement de l'étude pour la création de cette crèche. Nous attendions une livraison plus rapide.

Enfin, en cette période de crise et alors que les dépenses sociales et les besoins, notamment alimentaires, explosent, il est plus que nécessaire qu'une politique sociale ambitieuse voit enfin le jour. Nous déplorons les baisses successives de la subvention attribuée par la ville au CCAS, impensable encore une fois dans la situation actuelle. Vous évoquez dans un des rapports, soumis

à notre vote ce soir, le recrutement de 5 contrats aidés. Là encore, il est plus qu'indispensable d'augmenter ce nombre de façon conséquente et de montrer que la Ville produit un effort de solidarité envers ces personnes les plus éloignées de l'emploi, d'autant plus que l'État les finance à hauteur de 90 %. Vous l'avez fait dans le passé, en budgétant en 2005, plus de 30 contrats aidés.

Là encore, nous défendons cet effort en direction des services à la personne et particulièrement en direction des personnes âgées, fortement impactées pour les petites retraites par la baisse de leur pouvoir d'achat.

Enfin concernant le budget des 2 théâtres, nous ne pouvons que prendre acte de notre vote en juin d'un tarif collégiens lycéens qui avait concerné la saison dernière 28 d'entre eux et non appliqué à ce jour, mais de votre volonté de développer une programmation qui prendra en compte leurs besoins.

Vous allez comme d'habitude, nous demander de financer ces mesures. Bon nombre d'entre elles sont soutenues et abondées par l'État, le Département ou la Région si on se donne la peine d'aller chercher les crédits et de planifier nos dépenses. En outre, vous connaissez notre position sur l'intercommunalité, vecteur important de mutualisation des dépenses et de possibilités d'obtenir des dotations ou des subventions bonifiées. Prenons l'exemple du Théâtre « Espace Coluche » : lors de la soirée d'inauguration, nous avons entendu Mme KOLLMANNBERGER défendre l'idée qu'un équipement d'une telle importance avait une vocation dépassant le territoire de la commune. Nous sommes bien d'accord : son fonctionnement est une lourde charge pour notre seule commune, mais quelle commune aux alentours voudrait s'impliquer dans un projet auquel elle n'a pas été associée ? Le partenariat se doit d'être construit dans le temps. Malheureusement en matière d'intercommunalité, vous n'avez fait aucun progrès en ce sens et nous ne pouvons que craindre que nous soyons un jour ou l'autre contraint de force d'intégrer une intercommunalité que nous n'aurons pas choisi.

Choisir plutôt que subir, tel aurait été notre souhait.

Stéphanie Revel